En réponse à Mr BIRAT, Président de l'ANV, dont les propos contenus dans l'article sur les Interclubs Benjamins de Romorantin-Lanthenay ne sont pas acceptables, Serge COHEN (Responsable des Officiels) tient à apporter les précisions suivantes :

- sauf erreur de notre part, lors des compétitions benjamins, le règlement est appliqué "au pied de la lettre" suivant les consignes fédérales... aussi bien pour l'ANV que pour les autres clubs ! La pédagogie est, bien entendu, de mise, mais uniquement pour les catégories Avenirs et Poussins !!! Cela est appliqué depuis de très nombreuses années y compris pendant celles où Mr BIRAT était Président de la Commission Sportive du Cher !
- les disqualifications sont proposées par des officiels qui ne sont pas forcément anciens nageurs (n'en déplaise à Mr BIRAT... et heureusement car nous manquerions sérieusement d'officiels) et validées ou non, suivant le cas, par le Juge-Arbitre de la compétition... SEUL MAITRE A BORD ! Je rappelle à Mr BIRAT que les coaches ont tout à fait le droit de porter réclamation contre une décision (voir faire appel de cette décision) ...
- s'il y a eu plus de disqualifications à Romorantin-Lanthenay qu'à Chartres, c'est aussi peut-être que les nageurs étaient plus performants là-bas...